Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE VITRY LE FRANCOIS

Siège social : Quai Saint-Germain BP 57

51300 VITRY LE FRANCOIS

siret 780 451 563 00016

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Audit Massé et Egelé
S.A.R.L au capital de 8000 euros
R.C.S REIMS B 440 273 779
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2
03.26.47.44.55

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre association lors de son assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos **le 31 décembre 2018**, sur :

- le contrôle des comptes annuels du :

CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE VITRY LE FRANCOIS

tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1) Opinion :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants qui correspondent ;

- Nous nous sommes également attachés à vérifier la cohérence du produit des activités à partir du logiciel AIGA Noé qui permet leur suivi et l'exhaustivité du poste clients (hors particuliers usagers) en vérifiant son correct apurement sur l'exercice suivant ;
- Nous avons porté une attention particulière au fonctionnement du logiciel AIGA Noé utilisé notamment pour le suivi des activités et la facturation ;
- Nous nous sommes enfin attachés à expliquer les variations des frais généraux de l'association d'une année à l'autre.

4) Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 14 juin 2019

E. MOREAU

Audit Massé et Egelé
S.A.R.L au capital de 8000 euros
R.C.S REIMS B 440 273 779
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2
03.26.47.44.55

BILAN DU CSC VITRY LE FRANCOIS AU 31 DECEMBRE 2018

Actif	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
LOGICIELS	5 597.00	5 597.00		
DROIT AU BAIL	300.00		300.00	300.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
AUTRES	137 286.81	87 250.55	50 036.26	39 944.06
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	60.00		60.00	45.00
PRETS				
AUTRES	1 018.00		1 018.00	1 018.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**144 261.81**	**92 847.55**	**51 414.26**	**41 307.06**
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES				
CREANCES				
CREANCES USAGERS	14 059.84	1 583.94	12 475.90	32 929.16
AUTRES	227 152.15		227 152.15	255 626.69
DISPONIBILITES	**134 411.87**		**134 411.87**	**97 921.30**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**5 896.96**		**5 896.96**	**9 341.84**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**381 520.82**	**1 583.94**	**379 936.88**	**395 818.99**
TOTAL GENERAL	**525 782.63**	**94 431.49**	**431 351.14**	**437 126.05**

Passif	31/12/2018	31/12/2017
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	48 537.08	48 537.08
REPORT A NOUVEAU	109 334.37	110 571.37
RESULTAT DE L'EXERCICE	-14 959.63	-1 237.00
TOTAL FONDS PROPRES	**142 911.82**	**157 871.45**
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16 661.71	22 582.22
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	**16 661.71**	**22 582.22**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**159 573.53**	**180 453.67**
PROVISIONS POUR RISQUES	99 424.29	81 994.09
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**99 424.29**	**81 994.09**
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	22 578.00	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	1 666.29	1 655.69
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	26 783.32	32 985.33
DETTES FISCALES ET SOCIALES	81 914.50	104 404.56
AUTRES DETTES	16 292.40	14 703.96
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	23 118.81	20 928.75
TOTAL DETTES	**172 353.32**	**174 678.29**
TOTAL GENERAL	**431 351.14**	**437 126.05**

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS AU 31 DECEMBRE 2018

Charges	Du 01/01/2017 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	4 493.37		9 393.51
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	315 447.47		338 960.79
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	21 844.71		20 576.49
SALAIRES ET TRAITEMENTS	540 699.71		553 149.67
CHARGES SOCIALES	151 996.75		145 822.17
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	17 462.06		15 308.52
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	18 101.87		14 689.19
AUTRES CHARGES	4 343.22		3 889.72
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**1 074 389.16**	**1 101 790.06**
CHARGES FINANCIERES			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	141.08		6.61
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		**141.08**	**6.61**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	301.15		1 552.15
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**301.15**	**1 552.15**
TOTAL DES CHARGES		**1 074 831.39**	**1 103 348.82**
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
TOTAL GENERAL		**1 074 831.39**	**1 103 348.82**

Produits	Du 01/01/2018 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	8 504.70		15 554.32
PRODUCTION VENDUE	221 957.72		227 190.15
SOUS-TOTAL A		**230 462.42**	**242 744.47**
SUBVENTION D'EXPLOITATION	733 292.67		722 525.50
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	80 890.79		116 891.37
COLLECTES	2 493.00		2 078.55
COTISATIONS	5 552.83		5 389.28
AUTRES PRODUITS	2.93		11.04
SOUS-TOTAL B		**822 232.22**	**846 895.74**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**1 052 694.64**	**1 089 640.21**
PRODUITS FINANCIERS			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	684.11		648.96
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		**684.11**	**648.96**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	572.50		218.28
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	5 920.51		7 104.37
REPRISE SUR PROVISIONS	0.00		4 500.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		**6 493.01**	**11 822.65**
TOTAL DES PRODUITS		**1 059 871.76**	**1 102 111.82**
SOLDE DEBITEUR = PERTE		**14 959.63**	**1 237.00**
TOTAL GENERAL		**1 074 831.39**	**1 103 348.82**

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
861	**Mise à disposition gratuite de biens**		**870**	**Bénévolat**	
861000	Mise à disposition gratuite de biens	88 885.88	870000	Contributions volontaires bénévolat	37 530.00
	TOTAL (861)	**88 885.88**		**TOTAL (870)**	**37 530.00**
864	**Personnel bénévole**		**871**	**Prestations en nature**	
864000	Personnel bénévole	37 530.00	871000	Prestations en nature	88 885.88
	TOTAL (864)	**37 530.00**		**TOTAL (871)**	**88 885.88**
Total charges contributions volontaires		**126 415.88**	**Total produits contributions volontaires**		**126 415.88**

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

~ continuité de l'exploitation
~ permanence des méthodes comptables d'un exercice à
~ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel informatique 3 ans
Matériel et mobilier de bureau 3 à 5 ans
Matériel d'activité 2 à 5 ans
Matériel de transport 5 ans

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute du stock se trouve supérieure à leur valeur probable de réalisation.

La méthode de valorisation du stock est celle « du premier entré- premier sorti ».

DÉTAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS

Exercice du 01.01.2018 au 31.12.2018

	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT EXERCICE 2017
ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	59 407.64	60 914.06
EAU	43.80	387.10
ELECTRICITE	81.33	346.42
GAZ CHAUFFAGE	1 352.26	918.60
CARBURANT	3 574.93	3 493.60
PRODUITS D'ENTRETIEN	2 608.48	4 042.84
PETIT MATERIEL	6 776.25	16 805.50
MATERIEL PEDAGOGIQUE	19 037.23	22 774.41
PETIT MOBILIER	271.50	9 502.37
ALIMENTATION	28 394.72	21 911.59
PHARMACIE	680.51	262.67
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 114.94	4 325.52
CREDIT BAIL MOBILIER	3 220.28	3 272.66
LOCATIONS IMMOBILIERES	11 763.02	8 779.94
LOCATIONS DE MATERIEL	8 730.74	12 815.91
ENTRETIEN ET REPARATION DES LOCAUX	654.71	158.68
ENTRETIEN ET REPARATION DU MATERIEL	763.35	2 548.98
CONTRATS DE MAINTENANCE	7 728.35	4 791.91
PRIMES D'ASSURANCE	10 505.20	9 330.50
DOCUMENTATION GENERALE	1 509.00	1 884.42
FORMATION DES ELUS ET BENEVOLES	11 408.80	10 698.00
PERSONNEL PRETE A L'ASSOCIATION	66 383.91	65 393.15
HONORAIRES	4 864.97	4 717.64
FRAIS PUBLICITAIRES	2 534.38	6 831.77
DONS ET POURBOIRES	3 822.40	3 976.67
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	38 267.94	34 221.69
FRAIS DE MISSION	4 423.47	3 718.24
FRAIS DE RECEPTION	1 716.65	4 400.48
AFFRANCHISSEMENTS	2 357.48	3 518.92
TELEPHONE	6 931.55	6 848.95
FRAIS DES SERVICES BANCAIRES	925.95	893.49
COTISATIONS NON STATUTAIRES	1 983.92	1 539.44
FRAIS DE FORMATION	607.81	2 934.67
TOTAL	**315 447.47**	**338 960.79**

AUDIC ME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

DÉTAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CSC DE VITRY LE FRANÇOIS

Exercice du 01.01.2018 au 31.12.2018

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Subvention ETAT CUCS	16 095.00	26 800.00
Subvention ETAT sur PROJETS	747.00	
Subvention ETAT FONJEP	15 877.00	15 862.00
ETAT	**32 719.00**	**42 662.00**
Subvention REGION	5 000.00	
Subvention DEPARTEMENT	6 520.00	6 370.00
Communauté de communes	224 826.00	224 826.00
Subvention VILLE	292 882.00	279 882.00
Subvention VILLE CUCS	51 000.00	54 100.00
Subvention VILLE sur PROJETS		4 500.00
VILLE	**343 882.00**	**338 482.00**
Sponsoring	250.00	800.00
Subvention de fonctionnement CAF	84 543.13	87 690.00
Subvention CAF CUCS	6 500.00	
Subvention CAF sur PROJETS	14 461.72	15 807.00
CAF	**105 504.85**	**103 497.00**
Autres subventions	14 590.82	5 888.50
TOTAL	**733 292.67**	**722 525.50**

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL DU CSC DE VITRY LE FRANÇOIS

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
APPOINTEMENTS DU PERSONNEL	535 568.51	549 079.27
INDEMNITES NON ASSUJETTIES	5 131.20	4 070.40
CHARGE SOCIALES PATRONALES	142 120.11	138 058.63
ŒUVRES SOCIALES	2 713.04	2 684.74
MEDECINE DU TRAVAIL	1 893.60	2 128.80
FORMATION DU PERSONNEL	5 270.00	2 950.00
TOTAL	**692 696.46**	**698 971.84**

TABLEAUX D AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS

Exercice du 01.01.2018 au 31.12.2018

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Immobilisations incorporelles	8 956.27		3 059.27	5 897.00
Immobilisations corporelles	150 112.50	27 554.26	40 379.95	137 286.81
Immobilisations financières	1 063.00	5 155.00	5 140.00	1 078.00
Total	**160 131.77**	**32 709.26**	**48 579.22**	**144 261.81**

Amortissements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Immobilisations incorporelles	8 656.27		3 059.27	5 597.00
Immobilisations corporelles	110 168.44	17 462.06	40 379.95	87 250.55
Total	**118 824.71**	**17 462.06**	**43 439.22**	**92 847.55**

AUDIT MG
CONNAISSANCE DES COMPTES

Provisions	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Provisions réglementées				0.00
Provisions pour risques	81 994.09	17 430.20		99 424.29
Provisions pour charges				0.00
Provisions pour dépréciations	3 556.69	671.67	2 644.42	1 583.94
Total	**85 550.78**	**18 101.87**	**2 644.42**	**101 008.23**

ETAT DES CREANCES ET DETTES DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS

Exercice N du 01.01.2018 au 31.12.2018

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an	Echéances à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles				
Créances rattachés à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit à 2 ans au maximum à l'origine				
Autres	1 018.00	1 018.00		Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit à plus de 2 ans à l'origine (2)	22 578.00	4 074.53	18 503.47	
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers				
Créances Clients et Comptes rattachés	14 059.84	14 059.84		Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	26 783.32	26 783.32		
Autres	227 152.15	227 152.15		Dettes fiscales et sociales	81 914.50	81 914.50		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Charges constatés d'avance	5 896.96	5 896.96		Autres dettes	16 292.40	16 292.40		
				Produits constatés d'avance	23 118.81	23 118.81		
Total	**248 126.95**	**248 126.95**	**0.00**	**Total**	**170 687.03**	**152 183.56**	**18 503.47**	**0.00**

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice 25 000.00
Emprunts remboursés en cours d'exercice 2 422.00

TABLEAU VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS

Libellé	Solde Début exercice	Augmentation	diminution	Solde fin exercice
Patrimoine	37 982.07			37 982.07
ss total 1	**37 982.07**			**37 982.07**
Subv invt nr Europe				
Subv invt nr Etat				
Subv invt nr Département	9 030.52			9 030.52
Subv invt nr Ville				
Subv invt nr Autres	1 524.49			1 524.49
ss total 2	**10 555.01**			**10 555.01**
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	**48 537.08**			**48 537.08**
Subvention investissement Ville	18 614.24			18 614.24
Subvention investissement CAF	16 992.86			16 992.86
Sub investi Ville inscrite au compte de résultat	-6 861.32	-3 116.66		-9 977.98
Sub investi CAF inscrite au compte de résultat	-6 163.56	-2 803.85		-8 967.41
ss total 3	**22 582.22**	**-5 920.51**		**16 661.71**
Fonds de réserve pour investissement				
Fonds de réserve générale				
ss total 4				
Report à nouveau	110 571.37		1 237.00	109 334.37
Résultat comptable	-1 237.00	-13 722.63		-14 959.63
ss total 5	**109 334.37**	**-13 722.63**	**1 237.00**	**94 374.74**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES				
Subvt invest renouv Europe				
Subvt invest renouv Etat				
Subvt invest renouv Région				
Subvt invest renouv Ville				
Quote part subv invt rapportée au résultat Europe				
Quote part subv invt rapportée au résultat CAF	6 163.56	2 803.85		8 967.41
Quote part subv invt rapportée au résultat Région				
Quote part subv invt rapportée au résultat Ville	6 861.32	3 116.66		9 977.98
ss total 6	**13 024.88**	**5 920.51**		**18 945.39**
ss total 7				
Avances conditionnées				
ss total 8				
ss total 9				
COMPTES DE CAPITAUX	**193 478.55**	**-13 722.63**	**1 237.00**	**178 518.92**

AUDIT MC
COMMISSARIAT AUX COMPTES

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Report à nouveau 2017 :	109 334.37
Résultat 2018 :	-14 959.63
Report à nouveau 2018 :	**94 374.74**

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE

VITRY LE FRANCOIS

Siège social : Quai Saint-Germain BP 57

51300 VITRY LE FRANCOIS

siret 780 451 563 00016

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Audit Massé et Egelé
S.A.R.L au capital de 8000 euros
R.C.S REIMS B 440 273 779
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2
03.26.47.44.55

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

I – Administrateurs en commun avec la Ville de Vitry Le François, Mesdames Anna REOLON, Yvonnes ALIPS, Catherine BARTOLOMEO, Christelle COLLIN

Objet : subvention de fonctionnement

La ville de Vitry Le François lors de la séance du conseil municipal du 14 juin 2018 a attribué une subvention de fonctionnement de 292 882.00 € pour l'année 2018.

Objet : subvention de fonctionnement

La Communauté de Communes Vitry Champagne et Der, lors de la séance du 29 mai 2018 a attribué une subvention de fonctionnement de 224 826.00 € pour l'année 2018.

Objet : contrat urbain de cohésion sociale

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, la ville de Vitry Le François a versé pour l'année 2018 une subvention de 51 000.00 €.

Objet : fourniture par la ville

L'association a versé à la ville un montant de 351.50 € pour l'année 2018 qui se décompose en :

- Location de la salle du manège : 351.50 €.

Objet : apport en nature

L'association bénéficie des apports en nature de la Ville de Vitry Le François qui sont estimés pour l'année 2018 à un montant de 88 885.88 €.

II - Administrateurs en commun avec la CAF : En attente de nomination, jusqu'à présent : Monsieur Jean BOILEAU

Objet : Subvention animation globale

La CAF a accordé pour l'exercice 2018 une prestation de services prévisionnelle d'un montant de 65 707.00 €.

Objet : subvention les loisirs familiaux de proximité

La CAF a accordé pour l'exercice 2018 une subvention de fonctionnement prévisionnelle pour les loisirs familiaux de proximité d'un montant de 10 000.00 €.

Objet : convention d'objectif secteur famille

La CAF a accordé des prestations prévisionnelles pour le secteur famille d'un montant de 21 983.00 € pour l'année 2018.

Objet : prestations LAEP

La CAF a accordé des prestations prévisionnelles pour le secteur famille LAEP d'un montant de 8 339.81 € pour l'année 2018, et un ajustement pour l'année 2017 de 236.91 €.

Objet : prestations CAF CLSH animation

La CAF a accordé pour l'exercice 2018 des prestations prévisionnelles dans le cadre des CLSH d'un montant de 52 257.06 € et un ajustement de l'année 2017 d'un montant de 746.95 05

Objet : action REAPP

La CAF a accordé une subvention de 6 500.00 € pour l'exercice 2018 pour les actions Réseaux d'Ecoute, d'Appui et Accompagnement des Parents.

Objet : subvention appel à projets

La CAF a accordé une subvention de 4 000.00 € pour l'exercice 2018 pour le projet jeunesse « expérimentation adolescents »

III - Administrateurs en commun avec la FRMJC : Monsieur PETITBON et Madame GARDAN

Objet : mise à disposition d'un poste de directeur

La FRMJC met à disposition de l'association un directeur avec une participation au financement pour un montant de 66 383.91 € pour l'année 2018.

Reims, le 14 juin 2019

E. MOREAU